

gnait pour la religion était l'effet de son ambition, que secondait merveilleusement une grande habileté dans les affaires, et une politique tortueuse que n'eût pas désavouée Machiavel.

L'Église a cependant conféré au pontife le titre de saint : mais si Dieu a reçu Zozime dans le royaume céleste, et lui a pardonné son ambition exécrable, ses injustices révoltantes et ses impostures audacieuses, personne ne doit craindre la damnation éternelle !

C'est pendant la durée de ce règne qu'on découvrit d'une manière miraculeuse les reliques du prophète Zacharie, fils du grand prêtre Joiada. Le prophète israélite apparut à un esclave syrien appelé Calemère, et lui parla ainsi : « Dans un lieu inculte, à deux coudées de ton jardin, tu creuseras le sol ; » là, tu rencontreras un cercueil doublé de plomb, enchâssé dans un autre cercueil rempli d'une eau limpide, au milieu de laquelle nagent deux serpents de grandeur médiocre ; tu n'auras aucune frayeur, car ces reptiles sont doux et sans venin. » Suivant les minutieuses indications de Zacharie, l'esclave fouilla la terre et découvrit les restes sacrés du prophète ; son corps était en parfait état de conservation, et bien qu'il fût enterré depuis plus de douze siècles, il paraissait avoir été déposé la veille même dans le tombeau. Il avait les cheveux rasés, la barbe médiocrement grande, les sourcils couverts, les yeux enfoncés, le nez droit, et la bouche légèrement entr'ouverte comme s'il voulait parler. A ses pieds était couché le cadavre d'un enfant du roi Joas, mort par la volonté du ciel, sept jours après que ce prince impie eut fait lapider le prophète. Ces faits sont rapportés avec un sérieux inconcevable par l'historien Sozomène.

## BONIFACE I<sup>er</sup>,

HONORIUS,  
THÉODOSE II,  
empereurs.

44<sup>e</sup> PAPE.

PHARAMOND,  
premier roi  
des Franks.

Schisme dans l'Église. — Eulalius et Boniface. — Les deux papes excitent des révoltes dans la ville sainte. — Symmaque, préfet de Rome, favorise Eulalius. — L'empereur se déclare contre Boniface. — L'officier chargé des ordres d'Honorius est maltraité par les factieux. — Les partisans de Boniface écrivent à l'empereur contre Eulalius. — Concile de Ravenne. — L'empereur nomme un troisième pape par intérim. — Témérité d'Eulalius. — Il rentre à Rome malgré la défense d'Honorius. — Il est chassé de la ville. — Boniface est rétabli pape. — Rescrit de l'empereur. — Élection des papes au cinquième siècle. — Sixième concile de Carthage. — Ambition des pontifes réprimée par Théodose. — Boniface mendie la protection d'Honorius. — Sa mort.

Après la mort du pape Zozime, Symmaque, préfet de Rome, harangua le peuple pour l'avertir qu'il devait laisser au clergé la liberté de l'élection ; il menaça même les corps des métiers et les chefs des quartiers de châtimens terribles s'ils troublaient le repos de la ville.

Plusieurs prêtres se réunirent alors, selon la coutume, pour procéder à l'élection ; mais avant que les funérailles de Zozime fussent achevées, l'archidiacre Eulalius résolut d'usurper la chaire pontificale, et à la tête de sa faction il s'empara de l'église de Latran, dont il fit fermer toutes les entrées ; son parti

était composé des diacres, de plusieurs prêtres et d'une assez grande multitude de citoyens qui demeurèrent deux jours entiers dans la basilique pour attendre le moment solennel de l'ordination, c'est-à-dire le dimanche suivant. L'autre faction du clergé et du peuple, assemblée dans l'église de Théodore, résolut d'élire Boniface, et envoya auprès d'Eulalius trois prêtres, pour lui ordonner de ne rien entreprendre sans la participation de la plus grande partie du clergé; mais les ambassadeurs furent maltraités et retenus prisonniers.

Eulalius, appuyé du crédit de Symmaque, se fit ordonner par l'évêque d'Ostie; et Boniface reçut l'imposition des mains dans l'église de Saint-Marcel.

Le préfet Symmaque écrivit à l'empereur Honorius, qui se trouvait à Ravenne, pour l'instruire de ce qui se passait à Rome: il blâmait l'élection de Boniface, et demandait ses ordres, afin qu'il pût faire exécuter son jugement; il lui adressait en même temps des actes favorables à la cause d'Eulalius.

L'empereur, prévenu par la relation de Symmaque, se déclara pour Eulalius: par son rescrit, il engageait Boniface à sortir de Rome, ordonnant au préfet de le chasser s'il résistait, de faire arrêter les chefs de la sédition, et de punir les rebelles comme ils le méritaient.

Symmaque envoya son secrétaire prévenir Boniface qu'il vint le trouver, pour connaître la volonté de l'empereur; mais celui-ci, qui tenait son assemblée dans l'église de Saint-Paul, méprisa ces ordres, fit même frapper par le peuple l'officier que Symmaque avait envoyé, et entra dans la ville malgré le préfet et ses gens. Les troupes cependant parvinrent à dis-

siper le peuple qui accompagnait le pape, et à dégager leur chef, qui avait failli être tué dans la sédition: on rendit compte à l'empereur de tous ces désordres, et on accusa le pontife Boniface de les avoir excités.

Eulalius exerçait toujours les fonctions de l'épiscopat dans la partie de la ville qui l'avait reconnu pontife; mais les prêtres partisans de Boniface écrivirent au prince pour l'indisposer contre Eulalius, lui affirmant qu'il avait été mal informé. Ils le priaient de révoquer ses premiers ordres, de mander à sa cour l'antipape et ceux qui le soutenaient, promettant que Boniface s'y rendrait avec son clergé: ils le suppliaient en outre de faire chasser de Rome les fidèles qui refuseraient de se conformer à sa décision.

Honorius consentit à suspendre l'exécution de son premier rescrit, et fit signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne, sous peine de la déposition, accompagnés des prélats auteurs de l'une et de l'autre ordination.

Les évêques, convoqués à Ravenne, s'assemblèrent en concile, et remirent la décision de cette affaire au premier jour de mai, après la célébration des fêtes de Pâques. L'empereur défendit à Boniface et à Eulalius de rentrer à Rome sous aucun prétexte avant le jugement, et ordonna que les saints mystères seraient célébrés par Achilleus, évêque de Spolète, qui ne s'était déclaré pour aucun parti.

Eulalius, cédant à de mauvais conseils, rentra dans la ville à l'insu de Symmaque, et perdit par son imprudence la place qu'il aurait pu disputer avec avantage. Honorius, qui lui était favorable, irrité de cette désobéissance, donna un rescrit en ces termes: « Puisque Eulalius est rentré dans Rome, au

» mépris des ordres qui défendaient aux deux prétendants  
 » d'approcher de la ville, il doit sortir à l'instant même de son  
 » église, pour ôter tout sujet de sédition; autrement nous le  
 » déclarons déchu de sa dignité : on ne recevra point pour  
 » excuse que le peuple le retient par force, car si quelqu'un  
 » des clercs communique avec lui, il sera puni de même, et  
 » les laïques seront bannis de nos états. Nous chargeons l'é-  
 » vêque de Spolète de faire célébrer l'office pendant les saints  
 » jours de Pâques; et pour cet effet, l'église de Latran sera  
 » ouverte à lui seul.»

Symmaque ayant reçu ce rescrit, le fit signifier le même jour à Eulalius : celui-ci répondit qu'il en délibérerait, et ne voulut point sortir de Rome, malgré les instances de ses amis : le lendemain il assembla le peuple, s'empara de la basilique de Latran, où il baptisa et célébra la Pâque. Le préfet fut alors obligé de le faire chasser par les troupes, et mit des officiers pour garder l'église, afin qu'Achilleus de Spolète pût célébrer tranquillement la solennité. Eulalius fut arrêté, conduit en exil, et avec lui plusieurs clercs de son parti, qui excitaient de nouvelles séditions.

L'empereur Honorius, instruit de tous ces désordres, déclara Eulalius exclu du saint-siège, et Boniface libre de retourner à Rome pour prendre le gouvernement de l'Église. Le sénat et le peuple témoignèrent une joie extrême de voir la fin de ces sanglantes querelles, et deux jours après, Boniface entra dans la ville comme en triomphe, au milieu des acclamations générales. La paix fut alors rendue à l'Église : et Eulalius ayant promis de renoncer à toutes ses prétentions, reçut en dédommagement l'évêché de Népi.

Boniface écrivit ensuite une lettre à l'empereur, pour le prier de faire rendre un édit qui pût empêcher à l'avenir les brigues et les cabales qui avaient lieu lors de la mort des papes, afin de s'emparer de l'évêché de Rome.

Honorius répondit aux vœux du saint-père par le rescrit suivant : « Si, contre nos vœux, votre sainteté venait à quitter  
 » la terre, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des  
 » brigues pour être élevé à la papauté : ainsi, lorsque deux  
 » ecclésiastiques seront ordonnés contre les règles, aucun  
 » des deux ne sera considéré comme évêque; mais seule-  
 » ment celui dont l'élection aura été de nouveau confirmée  
 » par le consentement de tous.» Ce qui nous démontre que l'évêque de Rome devait être élu par le clergé, par le peuple, et consacré par un prélat, avec l'agrément de l'empereur.

Les légats que Zozime avait envoyés en Afrique pour l'affaire d'Apiarius avaient encore assisté au concile général tenu à Carthage, dans la salle de la basilique de Fauste, et dans lequel de nouveaux débats s'étaient engagés au sujet des canons falsifiés par le pape. Après la conclusion du synode, les légats revinrent à Rome et rendirent compte de l'outrage qui avait été fait au saint-siège. Boniface, furieux, résolut d'exterminer les pélagiens, et sollicita de l'empereur une constitution, dont il est fait mention dans une lettre qu'Honorius écrivit de Ravenne à l'évêque de Carthage. Elle porte « que  
 » pour réprimer l'opiniâtreté des évêques qui soutiennent en-  
 » core la doctrine de Pélage, il est enjoint à Aurélius de les  
 » avertir que ceux qui ne souscriraient pas à la condamnation  
 » seraient déposés de l'épiscopat, chassés des villes et excom-  
 » muniés.» Aurélius, esclave soumis de la cour de Rome,

s'empessa d'exécuter ces ordres, en menaçant les évêques de toute la colère du prince.

Mais Théodose, peu de temps après son mariage, fit une constitution contre l'autorité du pape, déclarant que les sièges de l'Illyrie n'étaient pas soumis aux jugements des évêques de Rome, et que les prélats de Constantinople jouissaient des mêmes privilèges que les pontifes romains. Le prince ordonnait également la tenue d'un concile à Corinthe pour examiner plusieurs contestations survenues entre les Églises. Boniface se plaignit de cette entreprise au patriarche de Constantinople, et lui écrivit : « Si vous lisez les canons, vous » verrez quel est le second et le troisième siège après l'Église » romaine. Les grandes Églises d'Alexandrie et d'Antioche » gardent leur autorité par les canons, et cependant elles ont » recours à notre siège dans les affaires importantes, comme » celles d'Athanase et de Flavien d'Antioche; je vous dé- » fends donc de vous assembler pour remettre en question » l'ordination de Périgène : si depuis son ordination il a com- » mis des crimes, notre frère Rufus en prendra connaissance » et nous en fera le rapport; car nous seul avons le droit de » juger... » Il recommande ensuite d'obéir à Rufus, et menace de l'excommunication ceux qui se rendraient au concile.

Boniface envoya aussi une députation à l'empereur pour le prier de soutenir les anciens privilèges de l'Église romaine. Honorius écrivit alors à Théodose, qui lui répondit : « que » les anciens privilèges de l'Église romaine seraient observés » selon les canons, et qu'il avait chargé les préfets du prétoire » de les faire exécuter. »

Dans le cours de cette même année, le saint-père réprima

dans les Gaules les prétentions de Patrocle d'Arles, qui avait ordonné à Lodève, hors de sa province, un évêque qui n'était demandé ni par le clergé ni par le peuple de la ville.

Enfin le pape Boniface mourut dans le mois d'octobre de l'année 423, et fut enterré dans le cimetière de Sainte-Félicité, sur le chemin du Sel.

Saint Siméon le Stylite, qui vivait sous le pontificat de Boniface I<sup>er</sup>, avait établi sa demeure sur le sommet d'une colonne haute de quarante coudées, sur laquelle il vécut pendant trente années. Ce fanatique était né à Sisan, ville située sur les confins de la Cilicie et de la Syrie : il était d'abord entré dans un monastère grec par les conseils d'un prêtre, et il s'en fit bientôt chasser par l'abbé, qui le crut insensé, à cause des macérations cruelles et des abstinences inouïes auxquelles il se condamnait. A sa sortie du monastère, il se retira dans une grotte au pied du mont Ténissime, où il résolut d'imiter Jésus-Christ, en passant le Carême sans prendre de nourriture. Un pieux cénobite du voisinage, auquel il avait fait part de ses intentions, voulut l'en dissuader; Siméon se fâcha, et lui défendit de venir le visiter pendant cet intervalle. Le pauvre moine ne doutant plus qu'il eût perdu l'esprit, lui laissa dix pains et une cruche pleine d'eau, et ne vint à la grotte qu'après les quarante jours écoulés. Son étonnement fut grand de trouver les provisions intactes, et le fanatique Siméon étendu sur le sol et ne donnant aucun signe de vie : il lui fit prendre aussitôt quelques gouttes d'eau et lui donna l'Eucharistie. A l'instant même, dit la légende, Siméon se leva plein de force, et parut rassasié comme s'il eût passé le Carême au milieu des festins. Depuis cette époque il

continua les mêmes abstinences, et du haut de sa colonne il prêcha pendant trente années, exhortant les fidèles à suivre son exemple. Ses prédications et la singularité de son sacrifice eurent malheureusement assez d'influence pour exalter l'imagination des dévots et pour lui susciter des imitateurs. Le plus illustre d'entre eux fut Siméon II, qui monta sur sa colonne à l'âge de cinq ans et y demeura soixante-huit années, sans jamais en descendre. Il était disciple du premier Siméon, qui l'avait pris en affection, parce qu'étant encore au couvent, il l'avait aperçu revenant de la forêt et menant en laisse un jeune léopard que l'enfant avait pris pour un chat.

Le successeur de Siméon accomplit un nombre prodigieux de miracles, au rapport des Bollandistes : une mère ayant perdu sa petite fille dans les bois, le saint envoya à sa recherche un lièvre qui ramena l'enfant égaré; un paysan l'ayant supplié de guérir sa femme qui avait un cancer à la poitrine, le solitaire lui ordonna de lui couper le sein en prononçant son nom; et la femme guérit miraculeusement, comme Siméon l'avait annoncé.

L'exaltation des fidèles était alors poussée si loin pour les macérations, que l'on vit des fanatiques se faire enterrer dans des fosses, ne conservant que la tête en dehors, et attendant la mort dans cette position; d'autres faisaient vœu de ne plus porter de vêtements; ils restaient entièrement nus exposés aux feux du soleil et aux rigueurs de l'hiver : hommes et femmes broutaient l'herbe comme des bêtes, et se couchaient le soir pêle-mêle dans des grottes en forme d'étables, pour s'exercer à combattre tous les genres de tentations!

CÉLESTIN I<sup>er</sup>,

THÉODOSE II,  
VALENTINIEN III,  
empereurs.

45<sup>e</sup> PAPE.

PHARAMOND,  
CLODION  
LE CHEVELU.

Eulalius refuse le siège pontifical. — Élection de Célestin. — Accusations contre Antoine, évêque de Fussale. — Les évêques d'Afrique le déposent à cause de ses crimes. — Le pape le rétablit. — Célestin condamne les costumes des évêques. — Nestorius. — Il est calomnié par saint Cyrille et par Évagre. — Concile à Rome. — Miracle de saint Germain d'Auxerre. — Concile d'Éphèse. — Nestorius est injustement condamné. — Éloge de Nestorius. — Nouvelle condamnation des pélagiens. — Célestin maintient la doctrine de saint Augustin. — Mort du pape. — Son caractère. — Il persécute les novatiens. — Extorsions des prêtres.

Après la mort de Boniface I<sup>er</sup>, plusieurs membres du clergé voulurent rappeler Eulalius, qui lui avait disputé autrefois le siège pontifical; mais ce prêtre, devenu philosophe, refusa la tiare et demeura dans sa retraite, en Campanie, où il vécut encore une année. La chaire de saint Pierre resta vacante neuf jours, et on élut sans contestation Célestin, Romain de naissance, fils de Priscus.

A peine élevé sur le siège pontifical, la fâcheuse affaire des appellations d'outre-mer, l'écueil de l'humilité des papes, fut renouvelée par les appels du prêtre Apiarius et de l'évêque Antoine de Fussale. Ce dernier était un jeune homme que